



COMPTE-RENDU CHSCT ministériel du 31 mai 2022

Conditions de travail : Le ministère essaie de sortir de l'impasse

Pour ce CHSCTM, le garde des sceaux était absent une nouvelle fois ! Cependant, il s'était fait « représenter » par son nouveau directeur de cabinet à propos duquel la CGT du ministère du travail disait « *Combrexelle, c'est douze ans de souffrance dans les services* »... Voilà qui donne le ton malgré la volonté de « concret » annoncée par ce dernier.

Si le directeur de cabinet était présent, c'est qu'à l'ordre du jour venait la question des conditions de travail suite à la demande d'expertise votée le 25 janvier 2022 à l'unanimité des organisations syndicales et à l'initiative des représentants CGT et SM. Cette expertise visait à la désignation d'un cabinet de conseil chargé mener une enquête dans nos services pour analyser l'origine de la dégradation de nos conditions de travail et faire des propositions.

L'expertise a été refusée par le ministère mais, ce dernier ayant vraisemblablement peur de la Justice administrative, une contre-proposition a été faite par l'administration visant à saisir l'ANACT (Agence nationale pour l'amélioration des conditions de travail) pour effectuer une expertise. **Un nouveau CHSCT ministériel est prévu dans ce cadre-là le 30 juin. Affaire à suivre !**

Lors de la séance ont également été évoqués :

- ➔ la non diffusion par les directions de circulaires et de guides aux agents (amiante, accidents de travail, etc.) ;
- ➔ la question du radon auxquels certains collègues sont exposés dans le cadre professionnel ;
- ➔ les recommandations des ISST dont la moitié ne sont pas suivies ;
- ➔ l'impact de la fusion des instances au 1er janvier 2023, le DRHAS restant en charge de la thématique santé au travail ;

Face à la dégradation des conditions de travail, nous exigeons des annonces « concrètes » de la part du ministère de la Justice et non pas des formations du type *instant relax* « nocturne à la campagne » et « cascade purifiante » (sic). **La santé au travail c'est agir sur les conditions de travail et non pas appliquer des cautères sur une jambe de bois !**

Vos représentants CGT et SM au CHSCT ministériel